

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er août 2024

VENTE ⁽¹⁾

IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION PROFESSIONNELLE

Prix de vente	Honoraires TTC ⁽²⁾
0 à 50 000 €	Forfait de 4000 €
50 001 à 100 000 €	Forfait de 8000 €
100 001 à 200 000 €	7%
200 001 à 300 000 €	6%
Au-delà de 300 000 €	5%

TERRAIN

8% TTC

FONDS DE COMMERCE, CESSION DE DROIT AU BAIL, PAS DE PORTE

10% TTC

PARKING, GARAGE

Forfait 2000 €

⁽¹⁾ Honoraires à la charge de l'acquéreur.

⁽²⁾ Calculés selon le prix de vente.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.